

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE CLUBANNONCES

1. DEFINITIONS

Service : le service de petites annonces en marque blanche géré par MIXAD et mis à disposition de l'Affilié;

Utilisateurs : internautes usagers des sites Web de l'Affilié ayant accès au Service.

Contenus : informations relatives aux annonces et mises sous forme de pages ou de documents Web accessibles aux internautes

Sites partenaires : sites Internet utilisant les services de MIXAD et/ou diffusant les Contenus fournis par MIXAD.

Site clubannonces.com : site Internet de MIXAD présentant le service d'affiliation CLUB ANNONCE.

1. FONCTIONNEMENT ET TARIFICATION

1.1 Fonctionnement

1.1.1. L'Affilié doit ouvrir un compte d'affilié chez MIXAD en remplissant le formulaire disponible à cet effet sur le site "<http://www.mixad.com>" dans la section ClubAnnonces. (<http://webmasters.clubannonces.com>)

1.1.2. L'Affilié installera un des scripts proposés par MIXAD sur l'un de ses sites, ou optera pour la formule sans site personnel (l'adresse du Service sera alors de la forme "<http://www.clubannonces.com?id=xxxx>", **xxxx étant le numéro de l'affilié**).

1.1.3. Ce code affichera une rubrique petites annonces en marque blanche, soit directement sur le site de l'Affilié par appel aux pages du serveur de MIXAD, soit à l'adresse "<http://www.clubannonces.com?id=xxxx>" si l'Affilié a opté pour la formule sans site personnel.

1.1.4. L'Affilié pourra à tout moment personnaliser l'affichage de sa rubrique en utilisant les outils fournis par MIXAD et disponibles sur la section webmasters du site <http://webmasters.clubannonces.com>.

1.2 Tarification du service

MIXAD reversera à l'Affilié un pourcentage du chiffre d'affaires généré par celui-ci selon les critères définis ci-après.

L'Affilié pourra également parrainer des nouveaux membres qui afficheront à leur tour la rubrique petite annonces. MIXAD reversera à l'Affilié un pourcentage du chiffre d'affaires généré par les rubriques petites annonces des filleuls de l'Affilié.

Il est expressément interdit de s'auto parrainer.

Toute tentative de fraude, triche, clic fictif entraînera la fermeture immédiate et définitive du compte de l'Affilié sans aucun reversement.

MIXAD se réserve le droit de modifier à tout moment la grille tarifaire pour le dépôt des annonces.

1.2.1. Pour le dépôt d'une annonce

Le dépôt est payant dans certaines catégories (voir sur le site Clubannonces).

MIXAD reverse à l'Affilié un pourcentage de la marge brute* du produit :

- 40% pour la dépose d'une annonce à partir de son site.
- 7 % pour la dépose d'une annonce à partir du site de l'un de ses filleuls de première génération.
- 3 % pour la dépose d'une annonce à partir du site de l'un de ses filleuls de deuxième génération.

* La marge brute est définie comme le Prix de vente - le prix d'achat. Le prix d'achat est généralement nul sauf pour les produits incluant une option de publication sur un autre support que le web ou dans le cas d'accord de diffusion sur des sites à forte notoriété.

1.2.2 Pour les paiements au clic

MIXAD se réserve la possibilité d'insérer dans la rubrique petites annonces du site de l'Affilié des liens sponsorisés que l'Affilié peut choisir de ne pas afficher en se rendant sur la section webmasters.

MIXAD reverse à l'Affilié :

- 40% du chiffre d'affaire généré par les clics à partir de son site.
- 7 % du chiffre d'affaire généré par les clics à partir du site de l'un de ses filleuls de première génération.
- 3 % du chiffre d'affaire généré par les clics à partir du site de l'un de ses filleuls de deuxième génération.

1.2.3 Pour les paiements au formulaire.

MIXAD se réserve la possibilité d'insérer dans la rubrique petites annonces de l'Affilié des liens vers des formulaires.

MIXAD reverse à l'Affilié:

- 40 % du chiffre d'affaire généré par les formulaires remplis à partir de son site.
- 7 % du chiffre d'affaire généré par les formulaires remplis à partir du site de l'un de ses filleuls de première génération.
- 3 % du chiffre d'affaire généré par les formulaires remplis à partir du site de l'un de ses filleuls de deuxième génération.

1.2.4 Pour les services d'affiliation tiers proposés par Mixad

MIXAD propose parfois à l'Affilié d'adhérer à un service d'affiliation tiers.

Les reversements de MIXAD à l'Affilié se font selon les conditions affichées dans la section webmasters du site clubannonces.com.

1.3 Paiements

L'Affilié aura accès à ses statistiques à partir de la section webmasters du site clubannonces.com.

Il pourra à tout moment demander le règlement des sommes qui lui sont dues dès que son compte sera crédité d'un montant supérieur au solde minimum précisé dans la section webmasters du site clubannonces.com.

La demande de paiement se fait à partir de la section webmasters du site clubannonces.com.

Les reversements dont le paiement n'est pas demandé dans les 2 ans seront annulés.

Les paiements se font TTC pour les professionnels soumis à la TVA en France et HT pour les particuliers et autres types de régimes non soumis à la TVA en France par chèque ou par virement bancaire.

Les frais de virements seront supportés dans leur intégralité par L'Affilié.

Le paiement par chèque entraîne des frais de 3 euros pour un envoi en France et 5 euros pour les autres pays. Ces frais sont directement déduits du montant à payer.

2. OBLIGATIONS DES PARTIES

2.1. L'Affilié s'engage à ne pas modifier le script fourni par MIXAD.

MIXAD ne fournira aucun support technique aux affiliés qui auront modifié le script.

2.2 L'Affilié s'engage à afficher sur son site les Conditions Générales d'Utilisation du Service (par défaut un lien dans le pied de page du Service permet d'accéder aux Conditions Générales). L'Affilié s'engage également à respecter ces Conditions Générales lorsqu'il utilise le Service.

2.3. MIXAD s'engage à procéder à un rafraîchissement régulier des contenus et à assurer la gestion technique du service.

3. PROPRIETE ET DROIT D'USAGE DES CONTENUS

3.1. L'Affilié donne expressément l'autorisation à MIXAD de diffuser et d'exploiter les Contenus sur son site, en vue d'une utilisation conforme aux présentes conditions générales d'utilisation.

3.2. MIXAD conservera la propriété des Contenus apportés, sous réserve des droits de diffusion et d'exploitation conférés à l'Affilié, dans les conditions prévues dans les présentes conditions générales d'utilisation et conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998 sur la protection des données.

3.3 MIXAD donne expressément l'autorisation à l'Affilié de diffuser et d'exploiter les Contenus apportés, en vue d'une utilisation conforme aux présentes conditions générales d'utilisation, étant entendu que MIXAD est seul propriétaire des Contenus apportés au Partenaire.

4. DROIT D'USAGE DES SIGNES DISTINCTIFS

4.1. Signes distinctifs du Partenaire.

L'Affilié autorise expressément MIXAD à reproduire ou à représenter son ou ses logos, noms commerciaux, marques et plus généralement tout signe distinctif désignant L'Affilié sur l'ensemble des pages Web sur lesquelles figurent les Contenus, ainsi que sur tous les documents commerciaux visant à la mise en valeur des services proposés par MIXAD. Ce droit d'usage des signes distinctifs du Partenaire, consenti à titre gratuit, est strictement limité aux utilisations visées par la réalisation de l'objet du présent partenariat.

4.2. Signes distinctifs de MIXAD

MIXAD autorise expressément L'Affilié à reproduire ou à représenter son ou ses logos, noms commerciaux, marques et plus généralement tout signe distinctif désignant MIXAD sur l'ensemble des documents commerciaux visant à la mise en valeur des

services proposés par L'Affilié. Ce droit d'usage des signes distinctifs de MIXAD, consenti à titre gratuit, est strictement limité aux utilisations visées par la réalisation de l'objet du présent partenariat.

4.3. Signes distinctifs des marques et des droits de Propriété Intellectuelle appartenant à des tiers

L'Affilié s'engage à ne pas utiliser dans le cadre de l'exploitation de la plateforme Mixad que ce soit sur son site Internet ou dans le code source de celui-ci, voire dans le cadre de campagnes publicitaires (positionnement publicitaire, référencement...) des marques et plus généralement des droits de Propriété Intellectuelle appartenant à des tiers.

5. DECLARATIONS ET RESPONSABILITES DES PARTIES

5.1 Chacune des parties s'engage à exécuter le présent partenariat dans le respect de la législation et des règlements applicables et fait notamment son affaire personnelle de réaliser toutes les déclarations obligatoires en rapport avec l'objet du présent partenariat auprès de tous organismes requis.

5.2. MIXAD déclare être en conformité avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite " Informatique et Liberté " concernant le traitement automatisé d'informations à caractère nominatif.

MIXAD s'engage au respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite " Informatique et Liberté " pour le traitement des informations objet du présent partenariat et répondent également du respect de la législation et des règlements par leurs mandataires et leur personnel.

6. FORCE MAJEURE

6.1 Si, par suite d'un cas de force majeure l'une ou l'autre des parties était conduite, à interrompre ses prestations, l'exécution du partenariat serait suspendue pendant le temps où la partie défaillante est manifestement dans l'impossibilité matérielle d'assurer l'exécution du partenariat ou ne pourrait s'exécuter qu'à des conditions excessivement onéreuses par rapport aux conditions initiales.

6.2 La force majeure, au sens du présent partenariat, est définie comme un fait résultant d'un ou plusieurs évènements imprévus, indépendants de la volonté et du contrôle des parties et raisonnablement insurmontables, tels que, notamment, la guerre, l'émeute, la grève, les pannes et destructions des matériels, l'arrêt des moyens de transport et de communication, la suppression, temporaire ou définitive, de l'accès au réseau, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet du partenariat ou à la libre circulation.

6.3. La survenance d'un cas de force majeure entraînera la suspension immédiate du partenariat et l'exonération de la responsabilité contractuelle de la partie défaillante pendant la durée de ladite suspension, sous réserve et à compter de sa dénonciation à l'autre partie contractante, par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée dans un délai maximum de 8 jours suivant la survenance du ou des évènements invoqués.

6.4. Il est convenu entre les parties que la suspension provisoire du partenariat résultant de la présente clause ne modifiera pas la durée contractuelle.

7. SUSPENSION DU PARTENARIAT

7.1 L'Affilié pourra à tout moment cesser d'utiliser le service MIXAD, sans préavis. La non utilisation du service n'entraînant pas de dédommagement de la part de l'Affilié ou de MIXAD, les sommes créditées sur le compte de l'Affilié restant dues par MIXAD.

7.2 Conformément aux dispositions légales relatives aux obligations des hébergeurs et intermédiaires techniques, MIXAD ou L'Affilié pourra, exceptionnellement et dans les cas strictement nécessaires, suspendre temporairement l'accès au Service, en cas de contestation sérieuse, recours ou poursuite judiciaire engagée par un tiers fondée sur l'illicéité ou le caractère contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public de tout ou partie des Contenus diffusés sur le Service.

Dans cette hypothèse, la suspension du Service ne donnera lieu à aucune indemnité de part et d'autre.

8. PROMOTION

8.1 L'Affilié s'engage à promouvoir régulièrement Le Service auprès de ses Utilisateurs, ainsi qu'à en faciliter l'accès en le présentant directement lors de la publication d'annonce sur ses sites.

8.2 L'Affilié s'engage à ne pas faire de promotion abusive de son service, notamment en envoyant des emails non-sollicités ou en envoyant des messages à caractère publicitaire dans les newsgroups. Toute plainte émanant d'un Internaute ayant constaté ce type d'agissement entraînera la fermeture immédiate et définitive du compte de l'Affilié sans aucun reversement.